

La coopération canado-russe dans l'Arctique et dans le Nord

Près de 25 ans de pourparlers entre le Canada et la Russie ont conduit en 1984 à la conclusion de plusieurs accords bilatéraux sur l'Arctique et le Nord.

Les intérêts communs du Canada et de la Russie dans le Nord ont suscité des échanges de politiciens, de fonctionnaires, de professionnels, de gens d'affaires et d'habitants des régions septentrionales du Canada et de la Russie, y compris des peuples autochtones. Ces échanges ont favorisé un intérêt sans précédent pour ces régions éloignées, donné aux Canadiens l'occasion de se familiariser avec la technologie russe appliquée dans ces régions et ouvert la porte au commerce.

Cette coopération bilatérale prend une nouvelle signification depuis que les Russes, par suite du changement de cap de leur pays, constatent chez eux une évolution semblable à celle que l'on observe dans le Nord du Canada, sur des sujets comme la constitution, l'autonomie gouvernementale, la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources et l'habitation.

À l'heure actuelle, la coopération s'étend à divers domaines, comme la géologie et le pétrole de l'Arctique, le bâtiment, l'environnement, le développement socio-économique des peuples autochtones, l'éducation, les arts et l'artisanat, la santé et l'administration de la justice. En voici quelques exemples :

- publication conjointe d'une série de cartes géologiques de l'Arctique;
- diffusion du savoir-faire canadien en matière de construction nordique, grâce à une exposition itinérante et à un échange de maquettes. Par suite de cette exposition, le gouvernement de Yakoutie, en Sibérie orientale, a accordé un contrat de 26 millions \$US à une

firme d'ingénieurs-conseils et architectes de Yellowknife, pour la construction d'une ville près de Yakoutsk.

- échanges de renseignements et travaux conjoints relativement au transport et aux effets des contaminants dans l'Arctique;
- enquête de terrain par des Canadiens dans les lointaines régions arctiques de la Russie sur les problèmes des peuples autochtones.

Le Conseil arctique

Ces dernières années, les pays circumpolaires ont exprimé leur volonté de collaborer plus étroitement afin de protéger l'Arctique, son environnement et ses populations. Comme première étape, les gouvernements des pays arctiques ont adopté, en juin 1991, une déclaration et une stratégie sur la protection de l'environnement arctique. Le Canada demande la création d'un conseil international de l'Arctique, tribune de coordination intergouvernementale qui stimulera la coopération des pays circumpolaires et où ils pourront discuter de leurs problèmes communs.

En mai 1992, à l'invitation du gouvernement canadien, les représentants des huit pays circumpolaires, dont la Russie, ainsi que des représentants de la Conférence circumpolaire inuit, ont discuté durant deux jours à Ottawa de la création d'un Conseil arctique. La prochaine série de consultations devrait avoir lieu à Ottawa en septembre 1992.